



OBJECTIFS

- Se familiariser avec les documents d'urbanisme et les spécificités des terrains à bâtir
- Etre capable de travailler dans un service de gestion locative
- Pouvoir envisager la création d'un service de gestion locative

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Type de parcours :** formation présentielle et/ou à distance
- **Lieu de formation :** ESCAM Brest ou Intra-entreprise
- **Modalités pédagogiques :**
Apports théoriques et pratiques
Réflexions de groupe et échanges à partir de cas réels
Mises en situation
Cas pratiques
- **Évaluation :** auto-évaluation basée sur les activités en cours de formation
- **Certification obtenue :** Pour les 2 jours, renouvellement des cartes professionnelles. Pour chaque journée de formation, une attestation.
- **Modalités, délais d'accès et dates des formations :**
Sur inscription, nous consulter

CONTACT



BREST - LORIENT

☎ 02 98 34 46 53 / 07 88 61 28 27

✉ service.entreprises@escam.bzh

CODE APE : 8542Z N° SIRET : 81436722300058

N° D'ACTIVITÉ : 53 29 08 894 29

IMMOBILIER

& LE RENOUELEMENT DES CARTES PROFESSIONNELLES

Formation continue - Immobilier

Publics :

Agent/ Négociateur immobilier
Agent commercial et /ou mandataire
Responsable ou assistant(e) service location /gestion

Tarifs : nous consulter

Prérequis : aucun

Durée : 2 jours

Pour le renouvellement des cartes professionnelles,
les 2 jours sont obligatoires.

PROGRAMME

Jour 1

L'urbanisme et la loi ALUR

8h45-9h00

Accueil

9h00-12h00

Remise du code de déontologie
Rappel des fondamentaux

1. Les documents d'urbanisme
(SCOT, PLU, PLUI, etc..)

12h00-13h30

Pause déjeuner

13h30-17h30

2. Les autorisations d'urbanisme :

- Certificat d'urbanisme
- Déclaration Préalable
- Permis de construire
- Autres autorisations d'urbanisme

3. La spécificité du terrain à bâtir :

- La viabilisation
- Le lotissement
- Surface de plancher et emprise au sol.

4. Exercices d'application

Quelles autorisations pour quels travaux ?

Debriefing et bilan

Jour 2

Création d'un service de gestion locative

8h45-9h00

Accueil

9h00-12h00

1. Les atouts de la gestion locative.
Pourquoi créer un service de gestion locative ?

2. La réglementation de la profession d'administrateur de biens (loi Hoguet, Alur)

3. Les ressources et compétences nécessaires (humaines, matérielles, logicielles)

12h00-13h30

Pause déjeuner

13h30-17h30

4. Le mandat de gestion et la mission de l'administrateur de biens

5. Les différentes tâches de l'administrateur de biens

6. Reconnaître et gérer les sources de conflits

Questions diverses

Contenus personnalisés et adaptés en fonction des objectifs
et/ou du profil des participants.

Suivez-nous en cliquant ici :



ESCAM est accessible
aux personnes
en situation de handicap



ESCAM.BZH

Mise à jour janvier 2022